

Rapport d'activités 2015

La sûreté nucléaire, c'est notre affaire à tous



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

--

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

SOMMAIRE

	Pages
1) LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2015	5
2) LE DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ANCCLI LORS DE LA CONFÉRENCE DES CLI 2015	7
3) LES GRANDES ACTIONS DE L'ANNÉE 2015	13
L'ANCCLI développe son expertise	
L'ANCCLI poursuit ses actions auprès des CLI, pour le développement de l'expertise citoyenne	
L'ANCCLI force de propositions dans le cadre des débats parlementaires sur les questions nucléaires	
Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) – des nouvelles dispositions pour les CLI	
4) LES TRAVAUX DES INSTANCES DE L'ANCCLI	29
Le Comité Scientifique	
Les Groupes Permanents	
- GPMDR	
- GPPA	
- GP Sûreté	
- GP Démantèlement	
5) LES PARTENARIATS DE L'ANCCLI	45
Participation de l'ANCCLI aux initiatives de l'ASN	
Renforcement du partenariat ANCCLI/IRSN	
Partenariat ANCCLI/HCTISN	
Partenariat ANCCLI/Ministères	
6) LES RENCONTRES	53
7) LA COMMUNICATION	55
8) LA PARTICIPATION AUX INITIATIVES EUROPÉENNES	57
9) CONCLUSION	59
10) ANNEXES : LES COMMUNIQUES DE PRESSE ANCCLI	61

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LES CHIFFRES DE L'ANNEE 2015



35 CLI adhérentes

Les instances de l'ANCCLI

- **1 Assemblée Générale**
- **2 réunions du Conseil d'Administration**
- **3 réunions du Bureau**
- **10 réunions des Groupes Permanents (GPMDR, GPPA, GPDEM, GP Sûreté)**
- **2 réunions du club des chargés de mission des CLI**
- **1 réunion du groupe de travail « CLI transfrontalières »**
- **3 réunions du Comité Scientifique de l'ANCCLI**
- **26 réunions des divers Comités de pilotage, réunions internes ANCCLI...**

Les réunions avec les partenaires

- **21 réunions de travail avec l'IRSN** : Comité de suivi, OPAL, déchets, réexamen de sûreté, environnement, dialogue «cuve EPR»...
- **30 réunions de travail et/ou participation à des initiatives de l'ASN** : CODIRPA, RNM, séminaires, COFSOH, cuve EPR, séminaire leucémie infantile...
- **4 réunions** avec le HCTISN
- **4 réunions** avec les Ministères

Les séminaires :

- Dialogue technique MA-HAVL : «Cigéo : les risques en exploitation et la co-activité»
- La radioactivité dans l'environnement et ses effets sur la santé
- Atelier de réflexions autour de la question des déchets radioactifs
- Echange et discussion autour d'un projet de formation de l'INSTN

L'Europe

6 réunions en liens avec les questions européennes (NTW, ACN, Commission Européenne ...)

La communication

3 Newsletter

Des rendez-vous avec les médias

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Discours de M.Delalande, Président de l'ANCCLI, lors de la Conférence nationale des CLI

04 novembre 2015

Mesdames, Messieurs, l'actualité 2015 de l'ANCCLI s'est essentiellement articulée autour de 3 points principaux qui résument bien nos missions et activités quotidiennes :

- **La montée en compétence et le développement de l'expertise citoyenne**
- **L'implication et la participation de la société civile à l'élaboration des décisions**
- **Le partenariat constructif et indispensable avec les acteurs du nucléaire**



1) Le premier point que je souhaite évoquer ici est la montée en compétence et le développement de l'expertise citoyenne

Je le dis souvent, mais je pense qu'il faut continuer à le marteler et à l'exprimer « la transparence, la diversité de l'information, l'expertise... sont autant de leviers indispensables pour regagner la confiance des populations.

En effet, nous sommes de plus en plus nombreux à partager l'idée que la société civile doit participer pleinement et activement au renforcement de la culture de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il lui faut alors développer et acquérir une capacité d'expertise suffisamment pointue pour se saisir des dossiers, et questionner afin d'assurer une vigilance citoyenne. Et nous, les CLI et l'ANCCLI, je veux le croire, progressons tous les jours dans ce domaine afin de mieux comprendre et appréhender les grands enjeux des activités nucléaires.

Pour développer cette capacité d'expertise l'ANCCLI organise régulièrement, en partenariat avec l'IRSN, des séminaires. Par exemple, en 2015, nous avons, ensemble, proposé, deux journées de dialogue pour les membres des CLI.

La première manifestation portait sur le thème des déchets et s'inscrivait dans le cadre de la prolongation du processus de dialogue engagé depuis 2012 avec le CLIs de Bure et l'IRSN sur la gestion des déchets de moyenne activité et de haute activité à vie longue.

La deuxième journée qui se tiendra prochainement à la fin du mois de novembre,

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

concernera l'environnement et la santé.

D'un autre côté, l'ANCCLI permet, aux membres de CLI, de se réunir régulièrement au sein de ses groupes permanents pour discuter et travailler ensemble sur différentes thématiques. Ce sont de véritables lieux d'échange et de dialogue où tous, nous débattons des enjeux techniques des questions nucléaires. Nous stimulons la réflexion, et ce DANS LE RESPECT DE notre diversité.

La pluralité des points de vues est perçue et reconnue, par chacun, comme la richesse de ces groupes de travail.

Le fruit de ces interrogations et des questionnements conduit les groupes permanents à rédiger des Livres Blancs qui permettent de porter les idées et les recommandations de l'ANCCLI.

Cette année, trois Livres Blancs sont en préparation :

A) Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » (GPMDR) rédige actuellement un livre blanc sur la réversibilité et la récupérabilité des déchets.

En effet, le principe de réversibilité qui était inscrit dans la loi de 2006 sur les déchets, fera normalement l'objet d'une loi avant le dépôt du dossier d'autorisation de création de Cigéo. L'ANCCLI souhaite, en amont de ce dossier, émettre des recommandations afin d'alimenter les débats qui pourront alors se tenir sur ce sujet et y apporter sa voix.

B) Le Groupe Permanent « Démantèlement », de son côté, a lui aussi engagé des travaux pour la rédaction d'un Livre Blanc qui aura pour objectifs d'informer les CLI sur les procédures de Mise à l'Arrêt Définitif (MAD) et de Démantèlement (DEM) et d'inciter les territoires à engager, dès aujourd'hui, une réflexion sur la préparation des acteurs locaux à la transition liée au démantèlement et aux enjeux qui l'accompagneront.

Je ne m'étendrai pas trop sur ce sujet car Dominique Boutin, pilote de ce groupe Permanent, apportera des éléments d'information sur ce point lors de la table ronde consacrée au Démantèlement cet après midi.

C) Enfin, le Groupe Permanent Post-Accident et territoires (GPPA) a souhaité, quant à lui, porter ses idées, sur les questions de planification de la gestion de crise et de la gestion post-accidentelle dans un livre blanc qui paraîtra dans les prochains mois.

Je profite de ce sujet relatif à la montée en compétence des CLI et à leur capacité d'expertise pour revenir sur un sujet qui me tient à cœur.

Dans un communiqué, en 2014, des CLI et l'ANCCLI ont pris position sur leur souhait d'élargissement du PPI à 80km. (Cette idée a d'ailleurs été reprise par certaines grandes agglomérations, dont la communauté urbaine de Bordeaux, mais pas seulement).

Cette prise de position n'a pas été très bien perçue, c'est le moins que je puisse dire,

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

notamment par le Ministère de l'Intérieur. Je veux préciser aujourd'hui que lorsque nous avons évoqué ce périmètre de 80km, nous avons bien sûr sciemment été provocateur car nous souhaitons et souhaitons toujours faire passer 2 messages :

- Que les PPI actuels méritent d'être revus
- ET qu'il nous paraît indispensable de tenir compte des bassins de vie autour des installations nucléaires.

Ces réflexions émanent principalement du REX de Fukushima, que nous ne pouvons pas ignorer.

D'ailleurs de récentes conclusions d'HERCA et WENRA préconisent aussi l'élargissement des zonages actuels des mesures d'urgence. Elles vont dans notre sens, nous nous en réjouissons et nous espérons que tous les gouvernements nationaux se saisiront de leurs propositions que nous faisons nôtres. Le sujet est vaste et nous continuons encore à travailler et à diversifier nos expertises sur ce thème.

Ainsi, nous avons sollicité notre Comité Scientifique, composés d'experts bénévoles reconnus dans le domaine de la sûreté, de la radioprotection, de l'environnement, de la santé... pour qu'il étudie les bases techniques de mise en œuvre des PPI et des mesures d'urgence sur la prise des comprimés d'iode, évacuation et le confinement des populations par exemple ...). Ce travail fera l'objet de recommandations qui seront portées auprès des instances nationales.

L'ANCCLI a également sollicité une expertise indépendante à l'ACRO, pour qu'il analyse les forces et faiblesses des PPI en France, au regard des retours d'expériences de Fukushima et des recommandations internationales sur la question. Cela a été fait en Belgique et présenté devant le parlement. Nous conduirons une méthode similaire dans notre pays.

En conclusion de ce premier point sur **la montée en compétence et le développement de l'expertise citoyenne**, je souhaite citer un passage d'un récent projet de conclusions du Conseil Européen (11653/15) relatives à la préparation accidentelle et post-accidentelle, qui m'est apparu comme un **signal très positif et qui m'encourage aujourd'hui plus encore, à poursuivre nos missions et à continuer à porter auprès des instances nationales les recommandations et propositions des CLI car, dans ce projet de conclusions du Conseil Européen il est souligné, je cite : *"l'importance et les apports bénéfiques de l'implication de la société civile dans les activités de préparation, des exercices et des plans d'urgence nucléaires (...), afin d'accroître la transparence et la participation du public, et afin de renforcer la confiance du public dans ces dispositifs"*.**

2) Le deuxième point que je souhaitais aborder est celui de l'implication et la participation de la société civile à l'élaboration des décisions.

Vous le savez, l'année 2015 a été une année plutôt riche en actualité législative et en consultations publiques sur les questions nucléaires.

Pour mémoire, il y a eu :

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

- **La commission Richard** sur la démocratisation du dialogue environnemental *qui avait pour mission, « de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions qui les concernent ».*

- **La loi dite « De Ganay »** sur le renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires. Cette loi, promulguée le 03 juin 2015, prévoit la création d'un dispositif pénal spécifique au délit d'intrusion dans les installations civiles abritant des matières nucléaires.

- **La loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte, promulguée le 17 août 2015.**

- **La consultation publique (07 au 30 septembre 2015) sur l'ordonnance portant plusieurs dispositions en matière nucléaire.**

L'ANCCLI s'est pleinement investie sur ces sujets d'actualité et a transmis au gouvernement ses remarques et recommandations.

Dans un rapport, le Sénateur Richard soulignait « *nous voulons réconcilier le public avec son droit à la participation* ». L'ANCCLI est totalement en accord avec cela et pour ce faire, il me semble qu'il est indispensable que les processus actuels de consultation du public soient repensés pour donner du temps à la société civile de s'impliquer dans ces démarches et pour tenir compte de leur participation.

3) J'ai gardé en dernier point de ma présentation un sujet, qui, à mon sens, constitue un levier indispensable au fonctionnement des CLI et de l'ANCCLI, à savoir le partenariat constructif et indispensable avec les acteurs du nucléaire.

Nous accordons une grande confiance à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, à l'IRSN et aux exploitants car il nous semble indispensable de travailler tous ensemble, et ce, même si nous avons des divergences de point de vue. Comme j'ai déjà pu le dire précédemment, les divergences constituent notre richesse et participent pleinement au progrès continu de la sûreté nucléaire.

Je vous citerais ici un exemple de partenariat qui permet à l'ANCCLI, de travailler de façon constructive, avec différents acteurs, sur un sujet d'importance.

Vous vous souvenez tous des problèmes rencontrés, cet été, sur la cuve du réacteur EPR à Flamanville.

Dans un courrier adressé à l'ASN et aux institutions l'ANCCLI avait demandé la mise en place d'un groupe d'expertise pluraliste spécifiquement dédié à l'instruction du dossier de qualification de la cuve de l'EPR.

En septembre, l'ASN informait l'ANCCLI qu'elle était invitée, comme d'autres acteurs (OPECST, HCTISN) à désigner des experts (l'ANCCLI a nommé des experts et a demandé à la CLI de Flamanville d'en nommer également) à participer au Groupe Permanent d'Experts de l'ASN « Equipements Sous Pression Nucléaires (ESPN) » qui allait traiter ce dossier de la cuve.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Pleinement consciente des difficultés liées à l'articulation entre « ouverture et sérénité de l'instruction technique » sur un dossier porteur de tels enjeux, l'ANCCLI souhaite très sincèrement remercier l'ASN pour la manière exemplaire dont elle traite ce dossier.

Consciente de la technicité et de la complexité du sujet, il nous est apparu important que parallèlement à ces travaux entre experts, des réflexions soient engagées pour le plus grand nombre. En accord avec l'IRSN, l'ASN et la CLI de Flamanville l'ANCCLI a souhaité mettre en place un groupe de travail ad hoc pour que chaque membre de CLI intéressé puisse se saisir de ce dossier et avoir accès à l'information.

Afin aussi de diffuser de bonnes informations et mettre à mal tout processus de désinformation qui pourrait tenter d'entraver les discussions.

L'IRSN a fait de l'ouverture à la société civile une de ses priorités d'action et, au nom de l'ANCCLI, je souhaite personnellement remercier M.Repussard, le Directeur Général de l'IRSN pour son investissement dans ce processus qui offre aux CLI un support indispensable à leur fonctionnement. Sa réussite est incontestable et son action dans un domaine aussi sensible que le nucléaire a réconcilié l'expert public qu'il dirige avec la société civile.

Sa décision d'ouverture n'a pas été ni simple ni facile à prendre et à assumer contre vents et marées, politiques, institutionnels, voire de ses pairs mais aussi des diverses composantes de la société civile tous très réservés sur sa démarche à son origine.

Nous espérons qu'après son départ annoncé cela se poursuive ; nous serons, à notre niveau, attentifs, vigilants sachant qu'un retour en arrière est impossible ou serait très dangereux pour ceux qui le décideraient

De même, je souhaite remercier Mme Blanc, la Directrice Générale de la Prévention et des Risques au Ministère de l'Environnement. A son initiative, nous avons des rencontres régulières qui nous permettent de faire remonter au Ministère nos préoccupations et nos attentes et d'examiner, ensemble, quelles solutions y apporter.

Je souhaiterais vivement que nous puissions échanger de la même façon avec le Ministère de l'Intérieur. Mais, ne dit-on pas qu'à chaque jour suffit sa peine et que tout vient à point, qui sait attendre ou qu'on a souvent tort d'avoir raison trop tôt.

Enfin, pour terminer, je souhaite féliciter les CLI, leur Présidentes, leurs Présidents, leurs membres, leurs chargés de mission qui, avec des moyens modestes, il faut le rappeler, constituent un réseau d'experts citoyens

Aussi riche qu'unique permettant une contribution commune aux réflexions nécessaires des grands enjeux des activités nucléaires.

Les CLI nous écrivent, nous téléphonent, nous interpellent, nous questionnent. Récemment j'entendais un chargé de mission me dire : « quand j'ai une interrogation sur le fonctionnement de ma CLI, je fais «SOS ANCCLI»

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

J'entrevois dans ces propos une reconnaissance de notre fonction. Surtout : qu'ils continuent, nous sommes là pour ça !!!

Mais tout ceci n'est possible aussi que grâce à l'ASN, à vous Monsieur CHEVET et à vos équipes, toujours à l'écoute. Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, c'était donc un rapide tour d'horizon de nos travaux.

Je vous souhaite une bonne journée riche d'interventions d'échanges et de discussions.

Merci de votre attention



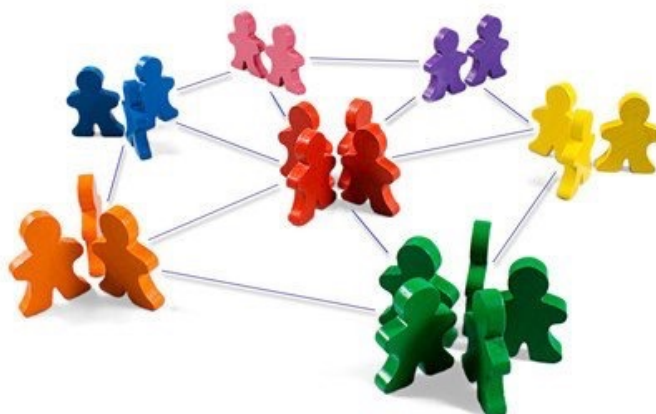
Conférence nationale des CLI – 04 novembre 2015

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LES GRANDES ACTIONS DE L'ANNEE 2015

- 1) L'ANCCLI DÉVELOPPE SON EXPERTISE
- 2) L'ANCCLI POURSUIT SES ACTIONS AUPRÈS DES CLI, POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE CITOYENNE
- 3) L'ANCCLI FORCE DE PROPOSITIONS DANS LE CADRE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES SUR LES QUESTIONS NUCLEAIRES
- 4) LA LOI TRANSITION ENERGETIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE (TECV) : DES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES CLI



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

--

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

- 1) L'ANCCLI DEVELOPPE SON EXPERTISE

Des livres blancs pour développer l'expertise des membres des CLI et pour être force de propositions auprès des Ministères, institutions, partenaires, exploitants...

Depuis sa création, l'ANCCLI a eu l'occasion de publier différents Livres Blancs pour donner aux membres des CLI des éléments de débat et de compréhension des grands enjeux nucléaires, pour faire connaître ses points de vue et émettre des recommandations sur des thématiques qui l'interpellent particulièrement.

- 2005 : Livre Blanc 1 sur la gouvernance locale des activités nucléaires
- 2006 : Livre Blanc 2 sur la gouvernance de la gestion des matières et déchets radioactifs
- 2013 : Livre Blanc 3 sur la gestion des déchets MA-HAVL

En 2015, en accord avec le Conseil d'Administration de l'ANCCLI, les Groupes Permanents « Matières et Déchets Radioactifs » (GPMDR), « territoire et Post-Accident » (GPPA) et DEMantèlement (GPDEM) ont engagé des réunions pour, chacun, dans leur domaine de compétence, travailler sur la rédaction d'un Livre Blanc dont la diffusion sera assurée en 2016.

- GPMDR : Livre Blanc sur **la réversibilité et la récupérabilité.**
- GPPA : Livre Blanc sur la **planification et gestion post-accidentelle dans les territoires, et rôle des CLI.**
- GP DEM : Livre Blanc sur les **grands principes du démantèlement et les préoccupations des territoires et des CLI.**

Lancement d'une expertise plurielle sur les Plans Particuliers d'Intervention et les mesures d'urgence.

Afin d'apporter une critique constructive sur les PPI en France : Ce qui va, ce qui ne va pas – l'ANCCLI a décidé en 2015 de lancer deux expertises, l'une confiée à son Comité Scientifique, l'autre confiée à l'ACRO afin que l'un et l'autre apportent des éléments de réflexion et de questionnements sur les PPI et les mesures d'urgence.

C'est dans un contexte, à la fois de libération de l'information, de sensibilité croissante de la société civile ainsi que de montée en puissance des Commissions Locales d'Information et de l'ANCCLI, qu'ont émergées, notamment, des interrogations sur le contenu et la fiabilité en France des plans particuliers d'intervention (PPI) : quelles sont les procédures et les périmètres de mise en sécurité des personnes et des biens en cas d'accident avec rejets radioactifs dans l'environnement ? Quel est le fondement et la justification de ces périmètres qui, au regard par exemple d'un accident comme celui de Fukushima, s'avèrent totalement inappropriés à l'ampleur des zones qui se sont trouvées impactées – comme ce fut d'ailleurs le cas dans l'ex-URSS en 1986 ? Les Plans particuliers d'intervention prévoient la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures de protection des populations. Ces mesures sont-elles suffisantes ? Leurs modalités de mise en oeuvre sont-elles satisfaisantes ? Comment, en particulier l'iode stable, qui a vocation à

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

protéger contre les rejets d'iode radioactif, serait-il mis à la disposition du public et comment serait-il administré ?

L'ANCCLI a sollicité son Comité Scientifique pour qu'il réponde avec précision à toutes ces questions et pour qu'il émette des propositions et recommandations qui lui paraîtraient opportunes – tant sur les orientations de fond des PPI que sur leur rédaction, avec pour objectif de contribuer à une meilleure protection des populations et de leur environnement en cas d'accident.

L'ANCCLI a également sollicité, un bureau d'études privé, l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) pour qu'il examine plusieurs points, à savoir, entre autres, le contexte européen et international des plans d'urgence, le retour d'expériences des catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima ... et, qu'il, au regard de ces contextes, mette en avant les forces et les faiblesses des plans d'urgence en France tout en proposant des recommandations pour améliorer leur planification et leur gestion.

Ces deux études feront l'objet de publications en 2016.

Anomalies de la cuve de l'EPR à Flamanville

Au mois de **juin 2015**, suite aux problèmes rencontrés sur la cuve du réacteur EPR à Flamanville, l'ANCCLI et son Groupe Permanent « Sécurité » ont demandé la mise en place d'un groupe d'expertise pluraliste spécifiquement dédié à ce dossier.

Au début de l'Été 2015, l'ANCCLI a été invitée à désigner des experts pour participer au Groupe Permanent d'Experts (GPE) de l'ASN « Equipements Sous Pression Nucléaires (ESPN) » qui traite ce dossier de la cuve.

En septembre 2015, l'ANCCLI nomme 4 experts dont 1 de la CLI de Flamanville pour participer au GEP de l'ASN.

Parallèlement, l'ANCCLI, en partenariat avec l'IRSN, l'ASN et la CLI de Flamanville, met en place un dialogue technique sur le dossier EPR pour que les membres de CLI, intéressés par ce sujet, puissent avoir accès à l'information mais également pour développer l'accès à l'expertise et pour favoriser la montée en compétence des acteurs du territoire. **La première réunion qui s'est tenue le 02 décembre 2015 a montré toute l'importance du partage d'information sur ce dossier sensible.**

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com



Réunion du 02 décembre 2015

2) L'ANCCLI POURSUIT SES ACTIONS AUPRÈS DES CLI : POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE CITOYENNE

L'ANCCLI interagit avec les CLI et met en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation à leur attention. L'objectif est de partager les enjeux techniques des questions nucléaires, susciter la réflexion, inciter le développement d'expertises citoyennes.

Les séminaires

Les séminaires sont destinés à partager, avec les membres des CLI, l'état des connaissances et les questionnements sur les grands enjeux nucléaires. Ils concourent à favoriser la diversité d'expressions, à dynamiser la montée en compétence des CLI et à stimuler leur capacité d'expertise. Cette diversité des points de vue favorise l'émergence d'idées, de propositions des différents acteurs, et ce, quelle que soit leur position vis-à-vis de l'énergie nucléaire. L'objectif fédérateur étant un bien commun : la sûreté et la protection des populations et de l'environnement.

09 et 10 avril 2015 – Séminaire ANCCLI-CLIS de Bure-IRSN : Cigéo, risques en exploitation et co-activités.

Dans le cadre du dialogue technique HA/MAVL engagé depuis 2012, l'ANCCLI, le CLIS de Bure et l'IRSN ont organisé, en 2015, un nouveau séminaire permettant aux membres des CLI de faire un point sur deux sujets qui avaient émergé lors des séminaires précédents et qui ont également été soulignés lors du débat public Cigéo : les risques en

exploitation et la co-activité.



09 juin – Séminaire ASN sur les leucémies infantiles.

Dans le cadre de ses Groupes Permanent d'Experts en radioprotection, l'ASN a organisé un séminaire sur les «risques de leucémies et expositions aux rayonnements ionisants». Des membres de CLI et du Comité Scientifique de l'ANCCLI ont pu participer à ce séminaire consacré à faire le point sur le risque de leucémies chez l'enfant et l'adulte, en tenant compte des caractéristiques d'exposition aux radiations, exposition aigue ou chronique, irradiation externe ou interne, âge à l'exposition...

02 septembre 2015 : les membres du Bureau de l'ANCCLI ont été invité à participer à une journée de formation « test » afin de donner leurs avis sur la pertinence et sur

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

l'équilibre des messages contenus dans un module de formation baptisé "Energie nucléaire et culture de sûreté, dialogue avec la société civile » engagé par le CEA/ INSTN dans le cadre du programme européen NUSHARE.

23 septembre – Atelier de réflexion autour de la question « Comment vivre ensemble avec les déchets radioactifs ? »

Partant du principe qu'au niveau national, il y a des déchets radioactifs à gérer, l'ANCCLI et son Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » (GPMDR) ont souhaité, au travers d'un atelier de réflexion, engager un dialogue sur les points d'accords ou de désaccords centré sur la question des déchets radioactifs et sans vouloir aborder spécifiquement le projet Cigéo.

26 et 27 novembre – Séminaire ANCCLI-IRSN sur la radioactivité dans l'environnement et ses effets sur la santé

Trois ans après le séminaire « Environnement-santé » de novembre 2012, l'ANCCLI et l'IRSN ont souhaité à nouveau réunir les différentes parties prenantes de la surveillance de l'environnement, en particulier les CLI et les associations, pour échanger sur ce thème et sur les effets, sur la santé, de la radioactivité présente dans l'environnement.

L'objectif de ce séminaire était de partager les expériences de surveillance régulière ou ponctuelles par les acteurs, ainsi que de faire le lien avec la santé.



Séminaire « environnement et santé »



Atelier de réflexion sur les déchets

LE GROUPE DE TRAVAIL «CLI Transfrontalières» (Cattenom, Chooz, Fessenheim, Gravelines, Flamanville)

Depuis 2013, l'ANCCLI, avec le soutien de la Présidente de la CLI de Cattenom, a créé un groupe de travail spécifiquement dédié aux questions transfrontalières pour permettre aux CLI concernées (CLI de la Manche, CLI de Gravelines, CLI de Chooz, CLIs de Fessenheim, CLI de Cattenom) de partager les bonnes pratiques et d'échanger sur leurs relations avec leurs pays voisins.

Lors de la réunion, le 03 juin 2015, les membres de CLI ont spécifiquement échangé sur les moyens de communication et d'information entre les CLI et leur pays voisins.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com



A cette occasion, l'idée d'une rencontre, entre les Présidents des CLI transfrontalières et leurs membres, dédiée à la thématique «préparation à la gestion de crise - questions transfrontalières» a émergé. Cette réunion se tiendra en juin 2016.

Dans le respect de la loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte, deux CLI rejoindront le groupe de travail en 2016 : la CLI de la Somanu et la CLI du Bugey.

Le CLUB des chargés de mission des CLI

Le CLUB des chargés de mission de l'ANCCLI a été créé, avec pour objectif de permettre aux chargés de mission des CLI d'échanger directement entre eux, de partager leurs expériences et de faire remonter leurs besoins, leurs préoccupations, aux instances de l'ANCCLI, à ses partenaires (ASN, IRSN ...) mais aussi aux exploitants.

Au fil des années, ce club constate une présence croissante des chargés de mission qui apprécient ce partage d'information au cœur de leurs préoccupations qui les aide à faire fonctionner leur CLI. La présence de représentants de l'ASN et de l'IRSN est également soulignée comme un facteur très positif.



Les initiatives des uns donnent des idées aux autres. Mais aussi, la « mutualisation » des réflexions permet de faire ressortir des propositions concrètes, déclinables dans toutes les CLI.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Lors de la réunion du 11 mars 2015, certains membres de CLI ont été interviewés par une télévision Sud-coréenne venue en France faire un reportage sur la sûreté nucléaire et l'implication de la société civile et donc très intéressée par le fonctionnement des CLI et de l'ANCCLI.



Projet de conférence-débat Inter-CLI Val-de-Loire

L'ASN, en liaison avec l'ANCCLI, souhaite promouvoir des événements rassemblant les CLI d'une même zone géographique afin d'enrichir les débats et améliorer l'information des publics sur la sûreté nucléaire.

Cette décision s'appuie sur le retour d'expérience d'une initiative lancée, en 2014, dans la Vallée du Rhône, avec l'organisation d'une **conférence-débat Inter-CLI Vallée du Rhône**. Cet événement d'ampleur, avait rassemblé 150 participants. En effet, pour la première fois les 11 CLI de la vallée du Rhône s'étaient réunies. Cette initiative avait permis aux élus, aux représentants des associations, aux pouvoirs publics, aux exploitants ainsi qu'à la presse d'échanger sur le thème : « Nucléaire et territoires » et visait à favoriser le développement de la culture du risque nucléaire en vallée du Rhône, un territoire où est concentré un nombre important d'installations nucléaires.

Dans ce contexte, les 4 CLI du Val-de-Loire (Belleville-sur-Loire, Chinon, Dampierre-en-Burly et Saint-Laurent-des-Eaux) souhaiteraient organiser une initiative commune, à savoir une conférence-débat qui pourrait se tenir, en 2016, à Orléans autour de 3 thèmes majeurs :

- l'impact environnemental des centrales : les rejets thermiques, radiologiques et chimiques, etc ;
- la sûreté des centrales : poursuite d'exploitation des centrales, vieillissement, renforcement de la sûreté à la lumière de l'accident de Fukushima ;
- risques et territoires : les risques naturels (inondation, sécheresse), la gestion et la préparation des situations d'urgence, la campagne de distribution d'iode et d'information 2016, le développement de la culture du risque.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Présence de l'ANCCLI dans les CLI

L'ANCCLI est régulièrement invité à participer aux réunions des CLI pour y présenter les réflexions menées au niveau national sur les grands enjeux des questions nucléaires.

Cette présence est aussi l'occasion pour l'ANCCLI d'écouter et d'entendre les préoccupations des CLI, à l'échelle des territoires, pour engager ensuite, au niveau national, des actions pouvant y apporter des réponses :

- **19 février** : participation à la CLI Plénière de Gravelines.
- **20 février** : rencontre avec la CLI de Chooz pour la mise en place d'un groupe de travail dédié aux FSOH (Facteurs Sociaux Organisationnels et Humains)
- **07 mai** : rencontre entre le nouveau Président de la CLI de Gravelines et le Président de l'ANCCLI.
- **15 septembre** : présentation des activités de l'ANCCLI aux nouveaux membres de la CLI de Somanu.
- **19 mai** : présentation des activités de l'ANCCLI aux membres de la CLI de Cattenom.
- **11 juin** : rencontre avec les CLI des bassins de la Loire dans le cadre d'un projet de conférence-débat rassemblant les 4 CLI du Val-de-Loire (Belleville-sur-Loire, Chinon, Dampierre-en-Burly et Saint-Laurent-des- Eaux) afin d'enrichir et d'améliorer les débats et l'information des publics sur la sûreté nucléaire.

Une action spécifique ASN/IRSN/CLI de Gravelines/ANCCLI sur le territoire du Dunkerquois

Du 17 septembre au 21 décembre 2015, l'ASN et l'IRSN ont, avec la Communauté urbaine de Dunkerque, la CLI de Gravelines et l'ANCCLI, installé à Dunkerque (59) une exposition destinée à développer la culture du risque nucléaire chez les citoyens. Baptisée « *Radioactivité, des centaines de questions, une exposition* », cette exposition destinée aux scolaires et au grand public visait à répondre aux questions que tout à chacun se pose : *Qu'est-ce que la radioactivité ? Quel est ce phénomène naturel ? Comment s'en sert-on ? Comment fonctionne une centrale ? Quels sont les risques ? Comment s'en protège-t-on ?*, l'exposition propose un parcours pédagogique et didactique de près de 80 panneaux, accompagnés d'animations multimédias, autour de 10 grandes thématiques.

Accessible aux adolescents, elle éclaire aussi le grand public sur les phénomènes physiques, les risques, et les enjeux humains et environnementaux liés à la radioactivité. Chacun pouvant développer ses connaissances, se forger une opinion et débattre de ces différentes questions.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Plus de 4000 personnes ont visité cette exposition dont de très nombreux scolaires.



Cette exposition a été accompagnée d'un cycle de quatre rencontres, organisées en partenariat avec la CUD, la CLI de Gravelines et l'ANCCLI, pour échanger avec le public :

Mercredi 30 septembre 2015: « La durée de vie des centrales nucléaires »

Jeudi 8 octobre 2015: « 30 ans après Tchernobyl et 5 ans après Fukushima, quelles sont les leçons retenues ? »

Mardi 27 octobre 2015: « Les dispositifs d'alerte et de protection de la population »

Jeudi 19 novembre 2015 : « Des rayons pour soigner ».



Conférence du 30 septembre 2015

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

3) L'ANCCLI, FORCE DE PROPOSITIONS DANS LE CADRE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES SUR LES QUESTIONS NUCLEAIRES

Propositions d'amendements sur le projet de loi sur le renforcement de la Protection des installations civiles abritant des matières nucléaires

En début d'année 2015, l'ANCCLI a proposé, auprès de plusieurs Députés, un amendement sur le projet de loi sur « le renforcement de la Protection des installations civiles abritant des matières nucléaires » (Loi De Ganay).

Les différents événements relatifs à la sécurité des installations nucléaires, depuis l'intrusion de militants nucléaires, aux survols de drones, en passant par les exercices de sécurité ou les tentatives de cyber-attaques, soulèvent régulièrement des interrogations sur le niveau de protection des installations contre les actes de malveillance.



L'ANCCLI s'est notamment fait l'écho, suite aux nombreux survols d'installations par des drones, du désarroi des membres de ces CLI, et notamment des élus, face à leur absence d'informations officielles sur les événements relatés par les médias.

C'est pourquoi l'amendement proposait de prévoir explicitement la possibilité d'une information des CLI dans ce domaine, à deux niveaux :

- Information de la CLI, par l'exploitant, lors de tentative d'intrusion
- Possibilités pour les CLI de saisir l'ASN ou les Ministres concernés sur toute question relative à la sûreté et à la radioprotection mais aussi à la protection contre les actes de malveillance.

Sollicitation du MEDDE pour une meilleure gouvernance des risques nucléaires.

En tout début d'année 2015, dans le cadre des échanges sur le projet de loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV), l'ANCCLI a transmis au MEDDE, un ensemble de propositions visant à améliorer l'information et la participation du public et renforçant le rôle des CLI.

Dans ses propositions, l'ANCCLI a insisté sur trois constats fondamentaux :

- l'information des citoyens, leur participation aux décisions en matière

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

- d'environnement, et l'accès de la société civile à une expertise indépendante et pluraliste ne sont pas seulement un droit. Ils sont aussi un devoir, car ils sont les garants d'une vigilance sociétale, qui est elle-même une composante essentielle pour la sûreté et la radioprotection,
- il s'agit donc bien, au-delà des principes de cette information et de cette participation, d'être proactif dans leur mise en oeuvre, en renforçant les dispositions concrètes facilitant cet accès et en rendant compte de l'apport de cette implication de la société civile à la gouvernance des risques,
 - il faut également veiller, pour que ce cadre renforcé fonctionne, à doter la société civile des compétences et des moyens nécessaires pour exercer ce droit.

Ainsi, l'ANCCLI rappelle que la portée réelle des propositions qu'elle fait dépendra fortement d'autres facteurs, et notamment, pour ce qui concerne les CLI, de l'évolution des décisions relatives au renforcement de leur budget et à la pérennité de leurs moyens.

Contribution à la consultation publique de la Commission RICHARD pour la démocratisation du dialogue environnemental.

En ouvrant la conférence environnementale le 27 novembre 2014, le Président de la République a demandé au Gouvernement de franchir une nouvelle étape de modernisation et de démocratisation du dialogue environnemental. Il exprimait ainsi la nécessité de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions administratives les concernant, sans allonger les délais des procédures



Pour répondre à cette demande, la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) a installé la Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, présidée par le sénateur Alain RICHARD et l'a chargé de préparer un ensemble de propositions applicables.

L'ANCCLI a répondu à la consultation publique mise en place à cette occasion par le MEDDE.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Les recommandations de l'ANCCLI visaient à :

- - renforcer la transparence et l'efficacité du débat public
- - associer les citoyens aux décisions qui les concernent

Elles s'appuyaient sur les travaux ACN France.

Le rapport du Sénateur Richard a été publié en juin 2015. Les principales conclusions reprennent des propositions portées par l'ANCCLI notamment sur la nécessaire consultation du public sur les plans, programmes et sur la nécessité de rendre compte des suites données à la participation.

Projet d'ordonnance portant diverses dispositions en matière nucléaire.

En septembre 2015, le MEDDE a mis en consultation publique un projet d'ordonnance faisant suite à la promulgation de la Loi TECV.

L'ANCCLI a analysé le projet d'ordonnance en s'appuyant fortement sur l'analyse détaillée qu'elle avait produite à l'automne 2014 sur le projet de loi relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte (LTECV).

L'ANCCLI porte globalement une appréciation favorable sur l'effort de clarification et de renforcement et sur les nombreuses dispositions nouvelles introduites par le projet d'ordonnance.

Toute en examinant l'ensemble des champs couverts par le projet d'ordonnance, l'ANCCLI concentre ses commentaires là où elle se pense le plus légitime, c'est-à-dire sur les enjeux d'amélioration de l'information et de la participation comme facteurs de la sûreté nucléaire.

Ainsi :

- *L'ANCCLI regrette le manque de publicité et de temps donnés à cette consultation publique mais diffusera néanmoins une note de positionnement dans laquelle :*
 - *Elle soutient les dispositions sur le réexamen périodique et revue par les pair. Elle considère que cela participe au processus d'amélioration continue, mais souligne la nécessité d'y associer la société civile.*
 - *Elle note l'élargissement du champ des risques et dispositions couverts par le droit d'accès à l'information (rapports annuels des exploitants, obligations de déclaration d'incident et d'accident.*
 - *Elle soutient l'introduction d'une possibilité pour l'ASN de faire réaliser des tierces expertises, mais souhaite que soit précisé les règles d'accès du public ou des CLI à l'information et aux documents relatifs à ces tierces expertises*
 - ...

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

17 juin : audition sur le financement de la sûreté nucléaire en France.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2015, le Parlement a à nouveau attiré l'attention du Gouvernement sur la question des moyens techniques et organisationnels suffisants pour garantir la sûreté nucléaire et la radioprotection.

Afin de permettre au Gouvernement d'examiner l'opportunité d'une évolution des modalités de financement de la sûreté nucléaire, l'Inspection Générale des Finances, le Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable et le Conseil Général de l'Economie ont été chargés d'une mission sur les moyens de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Dans ce cadre ils ont souhaité entendre l'ANCCLI et son Président, Monsieur DELALONDE.

--

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

4) LOI TRANSITION ENERGETIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE – DES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES CLI

Principales dispositions en matière nucléaire de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, (loi « TECV »)

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (dite loi « TECV ») contient un titre VI intitulé « Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens » consacré au contrôle des activités nucléaires et à la transparence en matière domaine nucléaire. En outre, au titre VIII « Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble », un article du chapitre I^{er} « Outils de la gouvernance nationale de la transition énergétique : programmation, recherche et formation » inscrit dans le code de l'environnement des dispositions sur l'IRSN et ses relations avec l'ASN.

Neuf ans après la promulgation de la loi TSN, la loi TECV marque une nouvelle étape de la législation en matière nucléaire.

Par ailleurs, la loi « TECV » contient aussi diverses dispositions sur le pilotage de la production d'électricité qui auront un impact sur les installations nucléaires.

1. Renforcement de la transparence et de l'information

La loi « TECV » renforce, par son article 123 modifiant les articles L. 125-17 à L. 125-26 du code de l'environnement, les dispositions de transparence et d'information autour des installations nucléaires de base (INB), en s'appuyant tout particulièrement sur les commissions locales d'information (CLI).

Ainsi, les modalités de fonctionnement et les missions des CLI sont modifiées comme suit :

- organisation annuelle d'une réunion publique ouverte à tous,
- possibilité offerte à la CLI de se saisir de tout sujet relevant de ses compétences (suivi, information et concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement),
- possibilité ouverte au président de la CLI de demander à l'exploitant (qui ne peut refuser) d'organiser des visites des installations nucléaires,
- possibilité pour le président de la CLI de demander à l'exploitant (qui ne peut refuser sous réserve de l'appréciation de la « restauration des conditions normales de sécurité ») d'organiser des visites d'installations « à froid » après un incident de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES,
- consultation obligatoire de la CLI sur les modifications des plans particuliers d'intervention (PPI),
- consultation obligatoire de la CLI sur les actions d'information des personnes résidant dans le périmètre d'un PPI (voir ci-dessous),

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

- dans le cas des sites localisés dans un département frontalier, ouverture de la composition de la CLI à des membres des États voisins.

Ces adaptations des missions des CLI doivent se concrétiser par une mise à jour du décret « CLI » du 12 mars 2008. Ce décret précisera notamment les modalités de désignation des membres de CLI issus d'État étrangers.

En complément des dispositions précédemment décrites, la loi « TECV » renforce certaines procédures particulières :

- obligation d'une information régulière, au frais de l'exploitant, des personnes résidant dans le périmètre d'un PPI (nature des risques d'accident et sur les conséquences envisagées, sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en application de ce plan),
- instauration d'une enquête publique sur les dispositions proposées par l'exploitant lors de chaque réexamen périodique des réacteurs électronucléaire au-delà de la trente-cinquième année fonctionnement. Cette enquête publique aura lieu avant que l'ASN ne se prononce sur les conditions de la poursuite du fonctionnement de l'installation



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

- LES TRAVAUX DES INSTANCES DE L'ANCCLI

L'ANCCLI dispose :

- D'un Comité Scientifique
- De Groupes Permanents (GPMDR, GPPA, GP Sûreté, GP Démantèlement)

Grâce à tous ses membres bénévoles, l'ANCCLI est force de propositions et apporte le point de vue de la société civile sur de très nombreux sujets discutés au niveau national et/ou européen sur les grands enjeux liés aux activités nucléaires.

L'ANCCLI est une partie prenante sans parti pris.



29 septembre 2015 – Les membres du Bureau visitent le centre de crise de l'IRSN

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LE COMITE SCIENTIFIQUE DE L'ANCCLI

L'action du Comité scientifique de l'ANCCLI s'articule autour de trois axes principaux :

- la réponse aux demandes des CLI,
- la réponse aux demandes de l'ANCCLI,
- les actions en auto-saisine.

Le Comité scientifique participe en outre à de nombreux groupes de travail et manifestations, tant internes qu'externes à l'ANCCLI.

1- La réponse aux demandes des CLI

La CLIs de Fessenheim

1.1- Suite à la demande de la CLIs de Fessenheim, le Comité scientifique avait en 2013 remis un « *Avis sur le dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux du CNPE* ». Cet avis avait été présenté à la CLIs le 3 décembre 2013.

Ayant depuis lors instruit le dossier déposé par l'exploitant, l'ASN a, en 2015, communiqué, pour avis, à la CLIs, les deux projets de décision qui concernent les modalités de prélèvement d'eau, de rejets et de surveillance de l'environnement et les limites de rejets.

A la demande de la CLIs de Fessenheim, ces projets de décision ont été analysés et mis en perspective avec l'avis du Comité scientifique de 2013.

L'étude fait apparaître qu'un certain nombre de préconisations du Comité Scientifique ont été prises en compte dans les projets de décision (étude de l'impact de la prise d'eau sur la faune piscicole, recherche de la zone de bon mélange, prescription d'analyses statistiques sur l'observation des bio-indicateurs, recyclage du bore...)

D'autres n'ont pas été prises en compte ou l'ont été de manière insuffisante (limites de rejets radioactifs et chimiques encore très supérieures au retour d'expérience du site, limites de température en aval du point de rejet, qualité des protocoles de surveillance...)

Les décisions de l'ASN n'étant pas parues à ce jour, on ignore encore quelles sont les propositions du Comité Scientifique qui auront été définitivement retenues.

On soulignera à nouveau l'intérêt que le dossier d'impact a été communiqué par l'exploitant, à la CLIs, très en amont de son instruction par l'ASN, ce qui a permis à l'expert mandaté par la Commission Locale, de disposer d'un délai suffisant pour l'analyser et émettre un avis.

1.2- La CLIs de Fessenheim a sollicité le Comité scientifique concernant « *la réglementation en matière de séisme* » et plus précisément sur l'évolution réglementaire relative à la tenue au séisme des CNPE.

L'instruction de cette demande est en cours.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

2- La réponse aux demandes de l'ANCCLI

2.1- Le Rapport « Les Plans Particuliers d'Intervention en situation d'urgence nucléaire – Mesures de prévention, Rayons d'intervention, Distribution préventive d'iode stable »

Depuis l'accident de Fukushima et faisant écho aux préoccupations déjà exprimées par les CLI, la société civile s'interroge sur l'organisation de la gestion d'une crise nucléaire, notamment en phase d'urgence.

C'est ainsi que, sollicité par l'ANCCLI pour répondre à ces questionnements, le Comité Scientifique a étudié les procédures et les périmètres de mise en sécurité des personnes et des biens prévus dans les plans particuliers d'intervention (PPI), et plus précisément :

- les mesures de protection des populations (les « contre-mesures ») prévues dans les PPI ;
- les niveaux d'intervention (les niveaux d'exposition prévisionnels à partir desquels ces contre-mesures seraient mises en œuvre en cas d'accident) ;
- les « périmètres » d'application des contre-mesures et leurs fondements.

Il a attiré l'attention sur plusieurs questions relatives aux contre-mesures et aux niveaux d'intervention, et a démontré l'inadéquation des « périmètres » qui figurent dans les PPI des Centres nucléaires de production d'électricité (CNPE).

Une attention particulière a été consacrée à une contre-mesure : l'administration d'iode stable, et à la question de sa distribution préventive dans et hors de la zone PPI.

Le Comité Scientifique a émis de nombreuses recommandations sur l'ensemble de ces sujets.

Ces analyses et recommandations répondent à un triple objectif : contribuer à enrichir la réflexion du public, à faire évoluer la réglementation et à améliorer les plans particuliers d'intervention. Avec pour seule fin de sauvegarder l'environnement et de protéger la santé des populations, et *in fine* de minimiser voire d'éviter, autant que faire se peut, les conséquences d'un éventuel accident grave survenant en France ou dans un pays limitrophe.

Le rapport comporte sept chapitres et de nombreuses annexes. Il fera l'objet d'une publication en 2016. Une synthèse sera également disponible.

2.2- L'offre de formation à l'intention des CLI

Suite à la demande récurrente de formation exprimée par les CLI, le Comité Scientifique a participé à l'élaboration d'un questionnaire ouvert sur leurs besoins et leurs demandes avec propositions de thèmes de formation.

2.3- La participation au Séminaire ANCCLI-IRSN Environnement-Santé des 26 et 27 novembre 2015

Le Comité Scientifique est intervenu sur les thèmes suivants :

- « La surveillance de l'environnement – Eléments de synthèse et améliorations possibles » ;

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

- « L'analyse des demandes de modification des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets par les CNPE de Fessenheim et de Bugey – Surveillance de l'environnement, Evaluation de l'impact sanitaire des rejets » ;
- « Rappel schématique des connaissances sur la cancérogénèse et les facteurs de risque des cancers ».

Le Comité Scientifique a assuré la modération de la session « De l'environnement à la santé ».

3- Les actions en auto-saisine

Les études de modalisation du réchauffement climatique et de la ressource en eau

Le Comité Scientifique a procédé à une revue de la littérature relative aux études de modélisation de l'évolution du climat et de la ressource en eau, tant au niveau mondial que pour tous les grands fleuves français : Seine, Loire, Rhin, Rhône et Garonne.

Une application au refroidissement de deux sites nucléaires français est en cours.

4- La participation du Comité Scientifique aux groupes de travail et autres manifestations :

- Groupes de travail internes à l'ANCCLI : Groupes Permanents, réunions des chargés de mission des CLI ;
- Groupes de travail mixtes ANCCLI-IRSN (vieillessement des réacteurs) ou ASN-ANCCLI-IRSN (VD4 900 MWe, cuves de réacteurs) ;
- Groupe Permanent d'Experts de l'ASN « Equipements Sous Pression Nucléaires » (ESPN) ;
- Journées du groupe de travail de la CIPR ;
- Séminaires ANCCLI-IRSN (transports, déchets...) ;
- Autres (Conférence inaugurale du Collège international du nucléaire (COIN) - Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France – CNRS, 9 novembre 2015).

<http://www.anccli.org/comite-scientifique>

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

--

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » GPMDR

Ce Groupe Permanent s'est réuni 3 fois en 2015 et a focalisé son action autour de la thématique des déchets MA-HAVL (Moyenne Activité – Haute Activité Vie Longue) en poursuivant le dialogue technique engagé, depuis 2012, avec le CLIS de Bure et l'IRSN.

Pour l'ANCCLI **LES DECHETS RADIOACTIFS EXISTENT, IL FAUT SE PREOCCUPER DE LEUR GESTION.** Ce sujet est d'importance nationale et ne se limite pas aux CLI près des sites de stockage de déchets.

En 2015, souhaitant contribuer à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens, afin de rendre plus lisible, le long processus de gestion des déchets, et pour approfondir et enrichir la contribution que peut apporter la société civile au patrimoine de sécurité, l'ANCCLI a engagé la rédaction d'un Livre Blanc dans le but de sensibiliser les membres des CLI et les citoyens **sur le concept de réversibilité, les conditions de sa mise en place et de ses limites.**

Le GPMDR a aussi été à l'initiative, le 23 septembre 2015, d'un atelier de réflexion autour de la question « **Comment vivre ensemble avec les déchets radioactifs ?** ».

Pour cet atelier, l'ANCCLI a sollicité à titre bénévole, Monsieur Antoine VALABREGUE qui a su instaurer la cordialité entre les participants, condition indispensable à la réussite de cette journée et ce, quelle que soit les positions des uns et des autres vis-à-vis des déchets radioactifs.

Objectifs : Tenter une expérience d'interaction entre les participants, fondée sur une écoute de ce sur quoi nous sommes en accord et en désaccord afin de faire émerger ce que nous pouvons faire ensemble pour faire avancer les choses.

Cette expérience s'appuie sur une méthode qui a été développée notamment par Monsieur VALABREGUE qui permet d'aborder les questions sensibles et importantes, au-delà d'une logique binaire (pour ou contre). Cette méthode fait intervenir 3 dimensions dans l'analyse des situations : concrète, sensible et conceptuelle.

Près d'une trentaine de membre de CLI ont participé à cet atelier.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com



Atelier de réflexion du 23 septembre 2015

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Le Groupe Permanent «Post Accident - Territoires» GPPA

Ce Groupe Permanent a été créé en 2008 avec, pour objectifs, de partager les expériences et questionnements des CLI et faire émerger les recommandations de la société civile sur les questions d'urgence nucléaire et de post-accident.

Il s'est réuni deux fois en 2015.

Lors de ces réunions, l'ANCCLI a présenté aux membres du GPPA l'état d'avancement des travaux du CODIRPA (ASN) et notamment du groupe de travail « santé » chargé de l'élaboration d'éléments de langage pour les professionnels de santé dans le cadre de la mise en oeuvre des CAI (Centre d'Alerte et d'Information).



De même, le programme européen PREPARE a été présenté aux membres (travail sur les situations d'urgence radiologique et de post-accident - préparation et réponses) ;

L'IRSN a présenté les leçons tirées de la catastrophe de Fukushima sur le plan des facteurs organisationnels et humains.

Analyses croisées sur les PPI et mesures d'urgence

Afin d'apporter une critique constructive sur les PPI en France : ce qui va, ce qui ne va pas, l'ANCCLI a décidé en 2015 de lancer deux expertises, l'une confiée à son Comité Scientifique, l'autre confiée à l'ACRO afin que l'un et l'autre apportent des éléments de réflexion et de questionnements sur les PPI et les mesures d'urgence.

Les pré-rapports de ces deux études ont été présentés aux membres du GPPA.

Préparation d'un Livre Blanc sur « Nucléaire : planification et gestion post-accidentelle dans les territoires, et rôle des CLI »

La sensibilité grandissante des membres des CLI et notamment des élus aux questions post-accidentelles a conduit l'ANCCLI, en 2015, à engager un travail de rédaction un Livre Blanc sur ces questions en essayant, au travers de l'expérimentation des CLI et de leur questionnements, de faire remonter, au niveau national, des recommandations constructives et pragmatiques.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Pour l'ANCCLI, un accident nucléaire ne se réduit pas à la vision d'experts - un problème sur une centrale conduit à des rejets dans l'environnement, exposant des populations qu'il faut protéger de cette radioactivité. C'est aussi et surtout un événement disruptif majeur et irréversible dans la vie des populations et dans l'organisation des territoires concernés par ces retombées.

Quoi de plus naturel donc que de s'interroger sur la manière dont les territoires peuvent se préparer à une telle situation, et contribuer, passée la phase d'urgence d'un accident nucléaire qui se produirait dans notre pays, à la gestion dans la durée des conséquences de cet accident. Ces questions restent toutefois trop peu discutées dans notre pays. Avec son Livre Blanc, l'ANCCLI entend apporter la contribution des CLI, dont les missions les placent au cœur de cette réflexion sur la préparation et la participation territoriale à la gestion des conséquences d'un accident nucléaire. Balayant l'ensemble des thématiques, il débouche sur 14 recommandations que l'ANCCLI s'attachera à porter dans ce débat.

OPAL

Le GPPA a mis en place, en son sein, un groupe de travail, en partenariat avec l'IRSN, consacré à l'outil OPAL dont l'objectif est de favoriser, voire d'initier, l'engagement des acteurs locaux autour des installations nucléaires dans un processus d'acquisition de connaissances visant à appréhender les conséquences post-accidentelles sur leur territoire. Ces acteurs locaux peuvent être des élus, des associations, des chambres consulaires, mais aussi des collectivités territoriales,...

En 2015, l'ANCCLI a été nommée au Forum des IRISES, une manifestation dédiée aux risques majeurs et à l'information des citoyens, dans la catégorie « information préventive », qui s'est tenue les 23 et 24 septembre à Avignon pour son travail mené avec OPAL.

L'ANCCLI et l'IRSN poursuivent le déploiement de l'outil OPAL auprès d'autres CLI. D'ores et déjà, 3 CLI sont intéressées : CLI de Cadarache, CLIn du Blayais, CLIn de Paluel-Penly.

La CLI de Cadarache a mis en place un groupe de travail spécifiquement dédié au développement de l'outil par la CLI.

Document de bonnes pratiques ANCCLI/IRSN/ASN pour aider/ accompagner les acteurs du territoire dans la préparation à la gestion post-accidentelle.

Le retour d'expérience de la gestion post-accidentelle des accidents nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima a mis en avant l'importance de l'implication des acteurs des territoires dans la réhabilitation des conditions de vies dans un territoire contaminé. Ces acteurs sont en effet au cœur de la stratégie mise en place pour gérer les conséquences d'un tel événement et pour que celle-ci puisse se révéler efficace, il apparaît indispensable de les impliquer le plus en amont possible d'un

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

accident, dès le stade de la préparation, dans les réflexions sur les conséquences d'un accident nucléaire sur leur territoire et leur gestion.

C'est dans ce contexte que l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN ont engagé en 2015, une réflexion visant à produire un support pour sensibiliser et accompagner les acteurs des territoires aux problématiques post-accidentelles d'un accident nucléaire. A travers la réalisation de cet outil, l'objectif est de partager et de valoriser les expériences de sensibilisation aux problématiques post-accidentelles et de préparation à la gestion de telles situations qui ont pu être menées dans certains territoires. Le projet vise à mettre en avant les expériences locales.



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Le Groupe Permanent « Sûreté »

Ce Groupe Permanent « Sûreté » a pour vocation d'aborder plusieurs sujets : sûreté, durée de vie, vieillissement, suite des prescriptions ECS... Le cœur de cible concerne les réacteurs mais d'autres installations pourront être abordées en fonction des demandes. Deux réunions se sont tenues au cours de l'année 2015.

Le GP « Sûreté » poursuit son travail sur la rédaction de deux notes d'information générale à l'attention des membres des CLI, afin de leur donner les éléments de base de compréhension sur deux problèmes techniques : les disjoncteurs 6,6kv et la corrosion des gaines de combustible (zircaloy-4).

L'activité 2015 de ce GP a surtout été consacrée à l'instruction du dossier de qualification de la cuve du réacteur EPR de Flamanville et au travail en partenariat avec le GT ANCCLI-IRSN dénommé « réexamen de sûreté ».



Cuve EPR de Flamanville

Dès lors que le défaut de fabrication constaté sur les calottes haute et basse de la cuve du réacteur EPR en construction à Flamanville a été rendu publique, l'ANCCLI et son GP «Sûreté» ont recommandé la mise en place d'un groupe d'expertise pluraliste dédié à l'examen de ce dossier.

Au-delà de la clarification des défaillances qui ont conduit à la mise en évidence tardive du problème, l'ANCCLI et son GP « Sûreté » ont souligné l'importance de mener l'instruction technique du dossier de qualification de la cuve dans des conditions exemplaires.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a invité l'ANCCLI et la CLI de Flamanville à désigner des experts pour participer au Groupe Permanent d'Experts de l'ASN «Equipements Sous Pression Nucléaires (ESPN)» chargé de traiter ce dossier de la cuve. Parallèlement, depuis octobre 2015, L'ANCCLI, en partenariat avec l'IRSN, l'ASN et la CLI de Flamanville, ont décidé de mettre en place un groupe de travail pour que chaque membre de CLI intéressé par ce dossier puisse avoir accès à une information détaillée.

Tous les acteurs de ces deux processus ont souligné l'intérêt pour les membres des CLI d'accéder aux informations sur un sujet complexe et dans une situation de controverse.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Tous ont également exprimé le vœu de continuer ce dialogue tout au long et en parallèle, du processus d'instruction de ce dossier par l'ASN.

Groupe de Travail ANCCLI-IRSN « réexamen de sûreté »

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois au cours de l'année 2015.

Une première fois au mois de janvier pour aborder les aspects relatifs aux enceintes des réacteurs, et pour dialoguer sur les enjeux identifiés par le « GP sûreté » de l'ANCCLI sur la durée de fonctionnement des réacteurs.

La deuxième réunion s'est tenue au mois de septembre et a permis d'aborder le sujet des orientations des études à mener dans le cadre du réexamen de sûreté associé aux 4^{èmes} visites décennales des réacteurs 900 MWe.

En amont de la réunion, à la demande de l'ANCCLI et en accord avec l'IRSN et l'ASN, les conclusions de l'instruction (avis) de l'IRSN sur ces orientations VD4-900 ont été transmises aux membres du GT afin que le questionnement des CLI puisse être nourri par la lecture de l'avis.

Fin 2015, l'ASN, en lien avec l'IRSN, le HCTISN, les CLI et l'ANCCLI, lançait un groupe de travail permettant de partager les enjeux liés aux VD4-900 et à la poursuite de fonctionnement des réacteurs.



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Le Groupe Permanent « Démantèlement » - GP DEM

Créé en 2014 suite à une décision du Conseil d'Administration de l'ANCCLI, le Groupe Permanent « Démantèlement » connaît un vif engouement de la part des CLI, avec plus de 40 membres et 15 CLI représentées.

Au cours de l'année 2015, le groupe s'est réuni 3 fois.

Avec le vieillissement du parc nucléaire français, le programme de démantèlement des anciens réacteurs va sensiblement monter en puissance dans les années à venir. D'ores et déjà, plusieurs opérations sont en cours, programmées ou envisagées sur le territoire français (Brennilis, Marcoule, Chooz, etc).

Les Commissions Locales d'Informations seront sollicitées lors des enquêtes publiques de MAD (Mise à l'Arrêt Définitif) et de DEM (DEMantèlement) et les CLI et les populations locales sont directement concernées par les chantiers de démantèlement et leur suivi dans la mesure où le bon déroulement de ces chantiers engage et conditionne aussi bien la protection actuelle et future des populations avoisinantes que l'avenir de ces sites et leurs usages potentiels à court, moyen et long terme. Elle comporte en outre une dimension de gestion des déchets radioactifs qui dans le contexte actuel de tension sur cette filière de gestion comporte une dimension hautement stratégique.

Des CLI, d'ores et déjà concernées par des installations en démantèlement, ont présenté, aux membres du GP, leurs retours d'expérience et leurs implications dans ce processus.

L'ANCCLI a aussi décidé d'engager une réflexion au sein du GP DEM pour produire un Livre Blanc sur cette question du démantèlement, susceptible d'être mis à profit par les CLI pour guider leur travail de suivi au plan territorial.

Ce document sera accessibles aux membres des CLI ne disposant pas d'une connaissance approfondie du sujet. Il doit permettre aux CLI d'anticiper les processus de démantèlement qui les concernent et d'en comprendre les enjeux.

Enfin, à l'invitation de la CLI Marcoule-Gard, des membres du GP DEM se sont déplacés à Marcoule pour visiter des installations du CEA en démantèlement.



Réunion du 16 juin 2015

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Les membres ont ainsi visité :

- **La salle immersive** qui reproduit virtuellement des chantiers de démantèlement et permet à des opérateurs de s'exercer avant intervention en situation réelle.
- **L'Atelier Pilote de Marcoule (APM)** : c'est une des installations constituant l'INBS du site de Marcoule. L'exploitation de l'APM a démarré en 1962 en tant qu'outil d'expérimentation de procédés et d'équipements de retraitement du combustible à l'échelle semi-industrielle. L'APM est depuis 1997 en Cessation Définitive d'Exploitation (CDE) et applique son référentiel de démantèlement depuis le 1^{er} avril 2015. Deux objectifs sont aujourd'hui prioritaires : Diminuer au plus tôt les termes sources mobilisables et assurer le suivi du vieillissement des installations.
- **La Plateforme InfoDEM** qui est un espace dédié au démantèlement et créé dans le hall même du premier réacteur G1. L'exposition propose un parcours informatif qui permet de répondre à plusieurs questions : Quels sont les enjeux de la stratégie du CEA en matière de démantèlement ? Quels sont les chantiers en cours ? Que recouvre le quotidien de cette activité tant en terme de méthodologie, de sécurité-sûreté, de gestion des déchets et d'innovation ? L'espace InfoDEM est la vitrine d'un savoir-faire et d'une expertise au carrefour de la recherche et de l'industrie.



Tous les membres du GP DEM ayant participé à ce déplacement à Marcoule ont souligné l'intérêt de visiter des installations en démantèlement et le GP a acté le principe d'un déplacement régulier sur des installations afin de mieux comprendre la complexité des processus de démantèlement.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LES PARTENARIATS L'ANCCLI

En tant que réseau d'échange sur la transparence et la sûreté nucléaire, l'ANCCLI entretient des partenariats étroits avec les institutions nationales (Ministères, HCTISN, ASN, IRSN...) et renforce ses relations avec les exploitants.



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

--

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Participation de l'ANCCLI aux groupes de travail et initiatives de l'ASN

L'ANCCLI participe activement à différents groupes de travail et programmes mis en place par l'ASN (PNGMDR, CODIRPA, conférence annuelle des CLI, FSOH, GP déchets, réunion annuelle avec les commissaires de l'ASN, réseau RNM, GPE ...)

Cette présence de l'ANCCLI permet d'influer dans ces diverses instances de travail et d'y porter le point de vue de la société civile.

L'ASN est également invitée à participer à différentes réunions de l'ANCCLI. Ainsi, un représentant de l'ASN est présent aux réunions du CLUB des chargés de mission des CLI et l'ASN est présente lors de l'Assemblée Générale de l'ANCCLI.



Ces divers échanges ont permis, au fil du temps, de nouer des relations de confiance et de partenariat importants et nécessaires entre l'ANCCLI et l'ASN.

Enfin, l'ANCCLI et l'ASN co-organisent, depuis 2005, la Conférence Nationale des CLI. La 27^{ème} édition s'est tenue à Paris, le 04 novembre 2015. La matinée a été consacrée à un large temps d'échange et de discussions, avec les participants, autour des points d'actualité présentés par l'ANCCLI, le HCTISN et l'ASN et par une intervention du Président de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques).



Les deux tables rondes de l'après-midi ont été consacrées, d'une part au **démantèlement des installations nucléaires et devenir des territoires** et d'autre part à **Quelle démocratie participative sur les questions nucléaires?** Des représentants de CLI et de l'ANCCLI sont intervenus lors de ces tables rondes.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

2015 – Préparation du lancement d'une nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode.

Cette nouvelle campagne vise à la fois à renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 qui arrivent à péremption en 2016 et à développer la culture de « radioprotection » des riverains des 19 centrales nucléaires françaises.



Une action de protection des populations

500 000 foyers et Etablissements Recevant du Public (ERP : entreprises, commerces, écoles, etc.) répartis dans 500 communes sont concernés par cette campagne. Chaque riverain résidant dans un rayon de 10 km autour d'une centrale nucléaire (zone du Plan Particulier d'Intervention - PPI) recevra une lettre des pouvoirs publics lui permettant de retirer gratuitement sa/ses boîte(s) de comprimés d'iode dans les pharmacies participant à l'opération.

Par ailleurs, des stocks complémentaires suffisants pour couvrir les besoins de l'ensemble de la population française sont répartis sur le territoire national. Sur ordre des pouvoirs publics, ils peuvent être distribués aux populations concernées.

Depuis le mois de juin 2015 l'ANCCLI participe au comité de pilotage pluraliste mis en place par l'ASN pour préparer la campagne.

En octobre, le Président de l'ANCCLI a transmis à toutes les CLI une note pour les informer sur le déroulement de la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode, les invitant à largement relayer l'information au niveau de leur territoire et à s'impliquer des les processus d'information et de concertation mis en place pour promouvoir cette nouvelle campagne.

En 2016, les CLI et l'ANCCLI se sont impliquées dans tout le dispositif de sensibilisation mis en place pour informer les citoyens et ont, notamment, participé activement aux réunions publiques organisées autour des 19 centrales nucléaires françaises.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Renforcement du partenariat ANCCLI – IRSN

Depuis 2003, l'ANCCLI et l'IRSN ont engagé une coopération qui contribue à ce que les membres des CLI, qui le souhaitent, acquièrent une meilleure connaissance et plus généralement une meilleure compréhension des enjeux des activités nucléaires et du rôle des différents acteurs du système de maîtrise des risques.



Après 10 ans de coopération exemplaire, Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI et Jacques REPUSSARD, Directeur Général de l'IRSN, ont signé le 19 juin 2013, un nouvel engagement afin de poursuivre cette coopération et l'approfondir progressivement au niveau national, local et européen.

Depuis dix ans de nombreuses actions communes ont été menées, d'abord dans le domaine de l'environnement et de la santé, puis dans celui de la sûreté nucléaire, des déchets, des facteurs sociaux organisationnels et humains (FSOH)...

En 2015, ce partenariat déjà riche de nombreuses actions (séminaires, groupes de travail...), s'est engagé sur 2 nouvelles thématiques d'échanges, l'une pour ***partager les informations sur les défauts constatés sur la cuve de l'EPR de Flamanville*** et l'autre pour ***engager un dialogue technique parallèlement au processus réglementaire des 4^{ème} Visites Décennales et de la poursuite de fonctionnement des réacteurs.***

Les actions ANCCLI-IRSN de 2015, ce sont aussi

- ***2 séminaires***
 - 09 et 10 avril : Dialogue technique MA-HAVL : «Cigéo : les risques en exploitation et la co-activité»
 - 26 et 27 novembre : la radioactivité dans l'environnement et ses effets sur la santé
- ***3 réunions du Comité de Suivi ANCCLI-IRSN***
- ***2 réunions du GT «réexamen de sûreté»***
- ***1 réunion du GT «post-accident – Opal»***
- ***1 action spécifique sur le territoire du Dunkerquois***

L'ANCCLI et les CLI sont également invitées à participer aux réunions d'information organisées par l'IRSN sur les constats radiologiques ou encore les constats « rémanence Tchernobyl ».

Ces temps d'échanges et d'information sont, pour les CLI, l'occasion d'apprendre, d'écouter, de faire monter leur niveau de compétence, pour être plus à même de questionner, d'alerter et d'être force de proposition à l'échelle de leur territoire.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Partenariat ANCCLI – HCTISN

Depuis la création du HCTISN, l'ANCCLI a développé un partenariat étroit avec cette institution qui se traduit, outre sa participation dans ses différents groupes de travail (GT CIGEO, GT Audit,), par un travail fructueux de collaboration dans le cadre de la démarche Aarhus Convention and Nuclear (ACN) initiée par l'ANCCLI depuis 2009.

La réunion d'installation du Haut Comité dans sa composition renouvelée s'est tenue le jeudi 26 mars 2015.

Dans le cadre du processus ACN, en 2010, l'ANCCLI et le HCTISN avaient initié en partenariat avec l'ASN, l'IRSN et Greenpeace, une table ronde française autour de la mise en œuvre concrète dans le domaine nucléaire des droits garantis par la Convention d'Aarhus (accès à l'information, participation au processus de décision, accès à la justice).

Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport et de recommandations rendus publics en 2013 qui apportent des idées intéressantes pour faire évoluer les processus de consultation français.

En 2015, le principe que les travaux de la table ronde ACN France continuent, a été validé, avec l'ensemble des partenaires (ANCCLI-ASN-IRSN-HCTISN).

En 2015, quelques groupes de travail auxquels l'ANCCLI participe :

- GT qui réfléchit sur la question : comment associer le public à la phase de décisions concernant les divers réacteurs pour leur fonctionnement au delà de 40 ans ou non. Ces réflexions devraient se tenir entre 2016 et fin 2018.

- GT « Radiosensibilité individuelle »

Le HCTISN souhaite réfléchir sur la question éthique concernant l'utilisation d'équipement et de sources émettrices de rayonnements ionisants.

- GT « Projet Cigéo »

Le HCTISN réfléchit sur la question : Pourquoi les estimations de coûts du stockage sont différentes entre l'ANDRA et les exploitants ?

- GT « EPR »

Création du GT en juin 2015 pour comprendre pourquoi le contrôle qualité a été défaillant ? Et surtout comment il a pu s'écouler tant de temps (2006 à 2012) avant que les défauts soient portés à la connaissance du public en 2015 ?

1- GT Prolongation du fonctionnement des réacteurs au delà des 40 ans (VD4) créé en décembre 2015

Le HCTISN doit également travailler sur une actualisation de son rapport sur le cycle du combustible.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

--

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

Partenariat ANCCLI – MINISTÈRES

Au cours de l'année 2015, l'ANCCLI a multiplié les rencontres avec le Ministère de l'Environnement et notamment avec la Direction Générale de la Prévention et des Risques.

Ces échanges permettent à l'ANCCLI, de faire remonter au Ministère, les préoccupations et attentes des CLI/ANCCLI, tant sur leur financement que sur leur capacité à mener à bien leurs missions, prévues par la Loi. Ils permettent aussi de faire connaître les positions, recommandations et propositions de l'ANCCLI sur de grands enjeux liés aux activités nucléaires (transition énergétique, débat Cigéo, prolongation de durée de vie des installations...).

Des contacts ont aussi été engagés avec le Ministère de l'Intérieur mais aucune rencontre formelle n'a été permise en 2015.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LES RENCONTRES

Au niveau national, l'ANCCLI est régulièrement invitée à participer, animer ou à intervenir lors de séminaire, colloque, conférence. Ces présences sont l'occasion de porter et de faire connaître le point de vue des CLI et de l'ANCCLI sur les grands enjeux des questions nucléaires.

09 juin : séminaire ASN sur les leucémies infantiles

Septembre à décembre 2015 : exposition permanente et rencontres-débats à Dunkerque *«Radioactivité, des centaines de questions, une exposition»*.

02 septembre 2015 : les membres du Bureau de l'ANCCLI ont été invité à participer à une journée de formation « test » afin de donner leurs avis sur la pertinence et sur l'équilibre des messages contenus dans un module de formation baptisé "Energie nucléaire et culture de sûreté, dialogue avec la société civile » engagée par le CEA/INSTN dans le cadre du programme européen NUSHARE.

23 et 24 septembre : ANCCLI, CLI de Marcoule-Gard et IRSN, nominés au Forum des Irisés – Catégorie « Information préventive ». Présentation de la démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux questions post-accidentelles au travers de l'outil OPAL.

05 et 06 novembre : l'ANCCLI et la CLI de Cadarache sont intervenues lors des journées environnement de la Société française de radioprotection (SFRP).

03 décembre : participation de l'ANCCLI à la soirée-débat de la SFEN organisée autour de la projection du film « PANDORA'S PROMISE ». Pandora's Promise retrace les trajectoires personnelles de plusieurs militants écologistes et d'experts de l'énergie, dont les convictions, initialement anti-nucléaires ont évoluées.



Exposition Dunkerque

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LA COMMUNICATION

Vers une reconnaissance médiatique des positions de l'ANCCLI dans le paysage nucléaire français

En 2014, l'ANCCLI prenait les conseils d'une attachée de presse pour mieux faire connaître aux médias, au grand public et aux acteurs du nucléaire ses avis et positions sur les grands enjeux des activités nucléaires.

Fin 2014, l'ANCCLI lançait un pavé dans la marre en réclamant, via un communiqué de presse national, une révision en profondeur des périmètres des Plans Particuliers d'Intervention des installations nucléaires. A cette même période, l'affaire des drones faisait la une et, en mars 2015, toujours par voie de presse, l'ANCCLI et les 36 Commissions Locales d'Information (CLI), souhaitaient légitimement être tenu informée des risques en matière de sécurité nucléaire et, notamment, en cas de malveillance.

Les retombées médiatiques suite à ces deux communiqués ont été extrêmement importantes avec plus de 200 articles (presse écrite et radio) et, surtout, l'ANCCLI est devenue un acteur médiatique, sollicité par les médias pour donner son opinion sur l'actualité nucléaire.



Poursuite du développement des outils multimédias et des réseaux sociaux

- **Site Internet :** www.anccli.org

Ce nouveau site de l'ANCCLI, mis en place en 2014, permet de suivre les activités de l'ANCCLI, d'accéder aux comptes rendus des divers groupes de travail de l'ANCCLI, d'accéder aux présentations des séminaires, de suivre l'actualité

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

« médias »...Ce site est une source d'information importante des travaux de l'ANCCLI sur les grands enjeux des activités nucléaires.

- **Newsletter**

3 fois par an l'ANCCLI diffuse à un réseau de plus de 1500 destinataires une lettre d'information électronique.

Les destinataires sont les membres des CLI et de l'ANCCLI, mais aussi les institutionnels, les partenaires, les exploitants et des représentants d'institutions européennes et internationales.



- **Twitter : @anccli**

L'ANCCLI profite de ses nombreux séminaires, groupes de travail, ... pour Twitter et faire passer des messages sur ses préoccupations, interrogations et travaux. Informations reprises par ses abonnés, dont de nombreux médias.



ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LA PARTICIPATION AUX INITIATIVES EUROPEENNES

Les liens de l'ANCCLI avec l'Europe sont aujourd'hui indéniables et même si la priorité de l'ANCCLI est, avant tout, de répondre aux préoccupations locales et nationales. Son expérience, son modèle unique de concertation, de transparence font qu'elle est très régulièrement sollicitée pour apporter, lors de manifestations européennes, le point de vue de la société civile sur les grands enjeux des activités nucléaires, un domaine où l'expertise citoyenne est encore vue, dans de nombreux pays, comme impensable.



Quelques exemples de participation en 2015 :

- **Participation aux travaux d'ENEF (Forum Européen sur l'Energie Nucléaire)** et notamment présence au sein du GT « transparence ».
- **Participation aux travaux d'EAGLE** : programme européen sur l'éducation et la formation des citoyens sur les rayonnements ionisants.
- **Participation aux travaux d'E-Track** : programme européen sur la transparence et la connaissance de la mise en œuvre des politiques énergétiques – Collecter et partager les informations et les bonnes pratiques. 1^{ère} étude de cas sur la gestion des déchets.
- **Suivi du Programme Européen SITEX** - Réunion de travail sur les interactions entre la société civile et l'expertise indépendante dans le champ de la gestion des déchets radioactifs.
- **Suivi du programme NERIS** : programme européen sur les questions de post-accident.
- **Participation aux travaux de "Nuclear Transparency Watch"** et notamment de son groupe de travail EP&R consacré à la préparation aux situations d'urgence.

PROCESSUS ACN EUROPE

Tout au long de l'année 2015, l'ANCCLI a engagé des contacts avec ses partenaires européens et français pour organiser en 2016 une nouvelle table ronde du processus ACN Europe sur la préparation et la réponse aux situations accidentelles et post-accidentelles (EP&R).

Par ailleurs, l'ANCCLI a annoncé que cette table ronde européenne serait la dernière organisée par l'ANCCLI, le réseau NTW prendra le relai pour l'organisation des tables rondes européennes suivantes.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

PROCESSUS ACN FRANCE

En 2014, le principe d'une continuation de la table ronde ACN France a été validé par l'ensemble des participants mais la démarche a été suspendue dans l'attente du renouvellement de la présidence du HCTISN. La nomination de la nouvelle présidente du HCTISN survenue en 2015, le comité de pilotage (COFIL) ACN France s'est donc réuni le 03 septembre 2015 afin de préciser et réactualiser les pistes de travail existantes et d'affiner les cadres du futur programme d'action de la phase II de la table ronde ACN. A l'issue des discussions entre les membres du COFIL, il ressort les propositions suivantes:

- Le pilotage général de la seconde phase de la démarche ACN France est assuré par un COFIL regroupant les mêmes institutions : ANCCLI, ASN, Greenpeace, HCTISN, IRSN. Il est présidé par l'ANCCLI et le HCTISN.
- Les membres du COFIL renouvellent leur intérêt pour les deux grandes thématiques identifiées à l'issue de la première phase de la démarche ACN France, à savoir :
 - **Thématique 1** : l'examen des conditions de mise en œuvre des recommandations émises dans le rapport issu de la première phase de la table ronde ACN France rendues publiques en 2013.
 - **Thématique 2** : la préparation aux situations de crise et à leur management.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

CONCLUSION

Citation du Sénateur BERSON

dans son rapport d'information (2014)

FAIT

au nom de la commission des finances (1) sur le financement public de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de la transparence nucléaire

« ...Lieux privilégiés de l'expression de «l'expertise citoyenne et du bon sens des non-experts» en matière de sûreté nucléaire, les commissions locales d'information jouent un rôle essentiel dans l'information des publics et peuvent, de ce fait, favoriser l'émergence d'un débat public constructif... »

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

ANNEXE 1

Communiqué de novembre 2014

Sûreté Nucléaire

Parce que le risque zéro n'existe pas
l'ANCCLI réclame une révision en profondeur
des périmètres des Plans Particuliers d'Intervention
des Installations Nucléaires de Base

LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE NE DOIT PAS ÊTRE UN SUJET TABOU

Alors que le survol de 13 des 19 centrales nucléaires françaises par des drones non identifiés ne donne lieu à aucune information officielle des services concernés de l'Etat et à aucune mesure politique de prévention, l'ANCCLI souhaite que les citoyens soient définitivement associés aux enjeux de sûreté nucléaire. Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, déplore qu' :« En n'apportant pas de réponse, on alimente l'inquiétude. Or, nous aimerions être rassurés pour pouvoir ensuite rassurer la population ».

D'après un sondage IFOP réalisé pour l'ANCCLI en mai dernier, deux Français sur trois considèrent que le nucléaire est un sujet tabou. Pour l'ANCCLI, il est grand temps de « briser le sanctuaire » pour que le nucléaire ne soit plus un sujet tabou en France d'autant que chacun d'entre nous habite, il faut le savoir, à moins de 200 km d'un site nucléaire.

Chaque citoyen est en droit d'être informé sur les risques encourus et sur les mesures que prévoient de déployer les autorités et les exploitants en cas d'incidents ou d'accidents nucléaires.

LE PÉRIMÈTRE DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION ÉCHAPPE AU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En France, la protection des populations en cas d'accident nucléaire est définie dans un document appelé le Plan Particulier d'Intervention ou PPI. Ce document, mis en place par le Préfet, prévoit notamment le confinement et l'évacuation des habitants ainsi que la distribution préventive de comprimés d'iode (empêchant l'absorption d'iode radioactif par la thyroïde).

Même si aucune valeur n'est imposée, tous les PPI restreignent les mesures de protection à des zones de 10 km autour des centrales. Les communes situées au-delà n'ont accès à aucune préparation ni équipement particuliers pour faire face au risque nucléaire.

Garante de l'information des citoyens sur les activités nucléaires, l'ANCCLI s'étonne qu'aucune avancée concernant le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention (fixé aujourd'hui à 10 km) n'ait été inscrite dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ; et ce, malgré sa demande expresse d'amendement à ce sujet.

L'ANCCLI JUGE LE PÉRIMÈTRE DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION INADAPTÉ

L'ANCCLI souscrit à la proposition de diffuser systématiquement, aux frais de l'exploitant, une information sur les mesures de sécurité et sur la conduite à tenir, à toutes les personnes résidant dans le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des Installations Nucléaires de Base (INB) – Art. 31-III.

Néanmoins, elle considère, qu'à la lumière de la catastrophe de Fukushima, les périmètres actuels des plans de secours (PPI – 10 km) sont inadaptés ; l'ANCCLI propose d'avoir une réflexion à l'échelle du bassin de vie de la population autour de chaque installation nucléaire.

En effet, tracer un cercle de 10 km de rayon autour d'une installation nucléaire ne répond pas à la réalité du terrain.

On peut citer l'exemple de Gravelines, ville du Nord de 11 000 habitants. Le PPI autour de Gravelines concerne une population d'environ 65 000 personnes. Or, la centrale est située à 25 km à l'Ouest de Dunkerque et à 25 km à l'Est de Calais. De fait, ni la ville de Dunkerque ni celle de Calais n'entrent dans le PPI de Gravelines... (Dans un rayon de 30km autour de Gravelines, la population est estimée à 451 000 personnes et à 2 490 000 personnes dans un rayon de 75km).

50 KM : LE PÉRIMÈTRE DE CONTAMINATION A LA SUITE DE LA CATASTROPHE DE FUKUSHIMA

A la lumière de la catastrophe de Fukushima qui a révélé des traces de contamination dans un rayon

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

de 50km autour de la centrale, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'ANCCLI s'accordent à penser qu'il faudrait, en France, relever le périmètre des PPI à 80km.

Par mesure de précaution, nos voisins suisses procèdent actuellement à la distribution massive de comprimés d'iode auprès des populations vivant jusqu'à 50km des centrales nucléaires suisses (contre 20km auparavant).

Au Luxembourg, pays non nucléarisé, c'est toute la population qui, depuis le 15 octobre 2014, est concernée par la distribution préventive de comprimés d'iode à la suite des incidents à répétition survenus sur le site de la centrale de Cattenom (France).

« MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR »

Pour l'ANCCLI, et dans le cadre de sa mission, il convient d'informer l'ensemble de la population française des risques liés à l'activité nucléaire.

L'ANCCLI considère que les Commissions Locales d'Information (CLI) qu'elle fédère ont un rôle essentiel à jouer comme relais d'information auprès des populations sur la préparation des situations accidentelles et post-accidentelles.

L'ANCCLI souligne l'importance d'un financement pérenne pour les 37 CLI ou Commissions Locales d'Informations qu'elle fédère. L'ANCCLI rappelle qu'un prélèvement de 1% de la taxe sur les installations nucléaires de base.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

ANNEXE 2

Communiqué de mars 2015

Sécurité nucléaire

**L'ANCCLI réclame une plus grande transparence
et plus d'information vis-à-vis des Français**

Garantes de l'information du grand public sur les activités nucléaires, l'ANCCLI et les Commissions Locales d'Information (CLI), regrettent de ne pas être suffisamment informées des questions de SECURITE nucléaire. L'ANCCLI en a d'ailleurs encore fait le constat récemment à l'occasion de l'affaire des drones.

De même, selon l'ANCCLI, ce manque d'information existe aussi dans le cadre de la mise en œuvre des exercices de crise nucléaire et des Plans Particuliers d'Intervention (PPI). C'est le cas, par exemple, lors des exercices d'évacuation grandeur nature, où la population n'est que trop rarement sollicitée, donc, peu mobilisée, et où les Commissions Locales d'Information ne sont que trop peu associées par les autorités préfectorales.

On peut citer ici l'exercice de crise nucléaire qui s'est déroulé le 10 février 2015 autour de la centrale de Gravelines.

D'une part, la Commission Locale d'Information n'a été informée que très tardivement et pas associée à cet exercice par les autorités préfectorales. Or, les CLI ont été créées et désignées par le législateur comme le relais d'information des populations et comme un acteur à part entière dans la préparation des situations accidentelles et post-accidentelles en matière nucléaire. On peut légitimement se poser la question dans ce cas précis : qu'en est-il en réalité ?

D'autre part, cet exercice n'a pas permis la mise en situation de la population ni l'implication de la CLI, ce qui est contradictoire avec l'esprit de la circulaire interministérielle des exercices de crise nucléaire du 15 décembre 2014.

Que l'on ne se méprenne pas, le but de l'ANCCLI n'est pas de contrôler les exercices et, à travers eux, les services de l'Etat, mais bien, à travers la participation des CLI, sensibiliser et impliquer les populations, qui ne le sont pas suffisamment, sur ce type d'événement.

L'ANCCLI RÉCLAME UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES FRANÇAIS

Dans une lettre adressée le 7 novembre 2014 à Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'intérieur, et transmise à Jean-Yves LE DEAUT, Président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, déplorait « le flou entourant [le] dossier [des drones] et le manque d'information de la part des services concernés de l'Etat sur ces événements très anxiogènes ».

Et Jean-Claude DELALONDE, relayant les propos des élus des CLI, de poursuivre : « [...] on ne peut laisser grandir les inquiétudes de toute une population qui vit, ne l'oublions pas, sur un territoire où sont implantés 58 réacteurs nucléaires ».

Dans ce contexte, l'ANCCLI propose, en substance, que « les dispositifs de vigilance, de détection et de protection soient harmonisés, éventuellement revus et dans certains cas renforcés et que le sujet des agressions extérieures soit traité comme un sujet majeur avec le plus de transparence et de communication possible ».

IL FAUT DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

Développer la culture du risque, développer l'expertise citoyenne : ce sont les leitmotiv de l'ANCCLI.

Si tout le monde s'accorde à dire que le risque zéro n'existe pas, en France beaucoup d'interrogations persistent sur la préparation de la population à un accident nucléaire et à ses conséquences. Les quelques et derniers exercices d'évacuation de la population vivant ou travaillant à proximité d'une installation nucléaire, ont démontré leurs propres limites : sirènes défaillantes, départ volontaire des populations entraînant des embouteillages monstres, système d'alerte téléphonique des citoyens circonscrit à un périmètre restreint (2km)...

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com

LE NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRES

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, pose la question de l'élargissement des compétences de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. L'ANCCLI souhaiterait « une meilleure transparence et information sur les intrusions, malveillance et/ou agressions extérieures, et ce, dans le cadre d'une démarche de renforcement de la coordination des questions de SURETE et de SECURITE nucléaires. C'est en tout cas une piste que défend l'Association Nationale des Comités et Commissions d'Information.

Principale source d'information des populations riveraines sur les installations nucléaires à travers les 37 Commissions Locales d'Information, l'ANCCLI souhaiterait légitimement être tenue informée des risques en matière de sécurité nucléaire et, notamment, en cas de malveillance.

Dans cette optique, l'ANCCLI a déposé un amendement au projet de loi du 5 février 2015, du Député De Ganay, sur le renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires.

L'amendement propose de prévoir explicitement d'informer les CLI dans le domaine de la protection contre les actes de malveillance, à deux niveaux :

- en ajoutant à l'article L125-25 du Code de l'environnement que lors de tentatives avérées d'intrusion, l'exploitant doit informer la CLI rattachée à l'installation nucléaire visée ;
- en ajoutant, dans l'article L125-27 du Code de l'environnement, que les CLI peuvent saisir l'ASN et les ministres compétents sur toutes les questions relatives à la sûreté nucléaire et à la radioprotection ainsi qu'à la protection contre la malveillance.

L'ANCCLI espère être entendue pour pouvoir, à l'avenir, remplir pleinement et normalement ses missions d'information, de prévention et d'accompagnement des populations.

L'ANCCLI ne peut imaginer que les services du Ministère de l'Intérieur continuent d'ignorer les attentes, les interrogations et propositions des CLI et de l'ANCCLI sur tous ces points.

ANCCLI

Mail : anccli@me.com ou yveslheureux@me.com